



Evaluation professionnelle des maîtres délégués de l'enseignement privé sous contrat pour l'année scolaire 2025-2026.

Circulaire n°2026-003 du 13/02/2026 relative aux modalités d'évaluation des maîtres délégués de l'enseignement privé sous contrat.

Division des personnels enseignants – DPE

Affaire suivie par :

Mathilde Valeani /Djamila Raffalli

DPE enseignement privé

Tel : 04 95 50 33 05

Mél : mathilde.valeani@ac-corse.fr/dpens@ac-corse.fr

Circulaire adressée à Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale de Corse-du-Sud, Madame l'Inspectrice d'académie, Directrice des services de l'éducation nationale de Haute-Corse, Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale 1^{er} et 2nd degrés, Messieurs les chefs d'établissement d'enseignement privé du second degré sous contrat, Messieurs les directeurs d'établissement d'enseignement privé du premier degré sous contrat.

Références :

- Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;
- Décret n°2023-739 du 8 août 2023 relatif aux maîtres de l'enseignement privé ;
- Arrêté du 01/07/2013 relatif au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Arrêté du 6 février 2024 relatif à l'évaluation professionnelle des maîtres délégués de l'enseignement privé relevant du ministère chargé de l'éducation ;
- Circulaire n°DAF-D2024-007437 du 21 août 2024 relatif au cadre de gestion des maîtres délégués des établissements privés sous contrat des 1^{er} et 2nd degrés ;
- Note DAF-D2024-001630 du 19 février 2024 de mise en œuvre de l'évaluation professionnelle.

Annexes :

- Grille d'évaluation des compétences des enseignants contractuels par les corps d'inspection (annexe 1) ;
- Grille d'évaluation des compétences des enseignants contractuels par les chefs d'établissement (annexe 2) ;
- Grille d'évaluation des compétences des documentalistes contractuels par les corps d'inspection (annexe 3) ;
- Grille d'évaluation des compétences des documentalistes contractuels par les chefs d'établissements (annexe 4).

Le cadre d'emploi et de rémunération des maîtres délégués de l'enseignement privé a été rénové à compter de la rentrée 2023. Le décret n°2023-733 du 8 août 2023 relatif aux maîtres de l'enseignement privé a mis fin à l'avancement automatique et au choix au bénéfice d'une évaluation professionnelle similaire à celle des enseignants contractuels du public.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de cette évaluation et le calendrier de mise en œuvre pour les personnels éligibles.



I. Objet de l'évaluation

Cette évaluation professionnelle consiste en une appréciation générale se fondant sur le rapport d'inspection pédagogique rédigé par les corps d'inspection (IA-IPR et IEN du 1^{er} et 2nd degrés) et un compte rendu d'évaluation professionnelle sur la manière de servir rédigé par le chef d'établissement.

Elle porte également sur les besoins de formation du maître délégué en rapport avec ses missions, les compétences qu'il doit acquérir, ses projets d'évolution professionnelle et de préparation aux concours. L'évaluation porte sur les missions statutaires des agents publics exerçant des missions d'enseignement ainsi que sur les référentiels de compétences définis par l'arrêté du 01/07/2013.

Les maîtres exerçant dans les établissements sous contrat d'association en contrat à durée déterminée et ceux engagés depuis plus d'une année par contrat à durée déterminée bénéficient *a minima* tous les trois ans d'une évaluation professionnelle. Pour les maîtres délégués exerçant des fonctions d'enseignement et de direction d'établissement, l'appréciation générale rédigée par le recteur se fonde sur le rapport d'inspection pédagogique rédigé par l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ou l'inspecteur de l'éducation nationale compétent.

II. Modalités de mise en œuvre

Les modalités de l'évaluation professionnelle s'apparentent aux modalités des rendez-vous de carrière des agents titulaires.

Le maître délégué est informé de la date de son entretien d'évaluation au moins 15 jours avant celui-ci.

Le recteur de l'académie arrête l'appréciation générale de la valeur professionnelle au vu des avis portés par le ou les évaluateurs.

L'appréciation générale, le rapport d'inspection pédagogique et le compte rendu d'évaluation professionnelle sont notifiés au maître délégué par la Division des Personnels Enseignants, qui les signe pour attester qu'il en a pris connaissance, et le cas échéant les complète de ses observations puis les retourne à l'adresse suivante : mathilde.valeani@ac-corse.fr ou dpens@ac-corse.fr.

L'agent peut demander une révision de l'appréciation générale. Le recours hiérarchique est traité selon les modalités fixées au III de l'article 1-4 du décret du 17 janvier 1986 susvisé.

Ce recours hiérarchique est exercé dans un délai de trente jours francs à compter de la date de notification au maître délégué de l'appréciation générale auprès de la Division des Personnels Enseignants (mathilde.valeani@ac-corse.fr ou dpens@ac-corse.fr).

L'autorité hiérarchique notifie sa réponse dans un délai de trente jours francs à compter de la date de réception de la demande de révision de l'appréciation générale.

La commission consultative mixte compétente peut, à la requête de l'intéressé, sous réserve qu'il ait au préalable exercé le recours mentionné à l'alinéa précédent, demander à l'autorité hiérarchique la révision de l'appréciation générale.

Dans ce cas, tous les éléments d'information utiles doivent être transmis à la commission consultative mixte. La commission consultative mixte doit être saisie dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de la réponse formulée par l'autorité hiérarchique dans le cadre du recours.

La Division des Personnels Enseignants communique au maître délégué l'appréciation générale définitive, qui en accuse réception par mail à l'adresse : mathilde.valeani@ac-corse.fr ou dpens@ac-corse.fr.



III. Calendrier de mise en œuvre

Afin de faciliter la préparation de la rentrée scolaire 2026, et plus particulièrement le renouvellement des contrats des maîtres délégués, il serait souhaitable, dans la mesure du possible que les évaluations professionnelles des agents concernés puissent être conduites avant la fin de l'année scolaire en cours.

En conséquence, les évaluations professionnelles concerneront les personnels suivants :

- les maîtres délégués qui auraient été éligibles à un avancement à compter du 1^{er} septembre 2023 dans le cadre de l'ancienne réglementation ;
- les maîtres délégués en CDI ;
- les maîtres délégués bénéficiant d'un CDD depuis plusieurs années et susceptibles de voir leur contrat conclu en CDI.

La liste des personnels éligibles sera communiquée aux inspecteurs par Mme Mathilde VALEANI, gestionnaire RH de l'enseignement privé, DPE.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration et l'attention portée à la mise en œuvre de l'évaluation professionnelle des maîtres délégués des établissements d'enseignement privé sous contrat.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information.



Pour le Recteur et par délégation,

La secrétaire générale

Virginie Frantz

Nom et prénom :

Discipline :

Etablissement :

Document annexé au rapport
d'inspection en date du :

NE* Ins AC Suf

		NE*	Ins	AC	Suf
CC7	Coopérer au sein de la communauté éducative et de son environnement				
CC10	Inscrit son action dans un cadre collectif				
CC12	Connait et participe à sa mesure aux actions culturelles et éducatives mises en place par l'établissement				
CC13	Connait et contribue à sa mesure à la mise en œuvre de la politique d'ouverture de l'établissement sur son environnement				
D4					
	Maîtriser les contenus disciplinaires et leur didactique				
D1	Maîtrise les éléments clés de l'éducation aux médias et de l'information. Les met en œuvre avec les élèves				
D2	Identifie les savoirs et savoir-faire fondamentaux à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels				
D3	Met en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir				
	Prend en charge à sa mesure la gestion et l'organisation du centre de ressources de documentation et d'information				
	Favoriser toutes les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves				
CC3	Instaure un climat serein et de confiance en particulier au sein du CDI				
CC4	Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux démarches et aux apprentissages				
CC5	Dans le cadre de projets pédagogiques, prépare en amont les séquences et les inscrit dans une progression réfléchie				
CC9	Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec le niveau des élèves				
	Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice du métier				
CC9	Utilise les outils numériques mis en place dans l'établissement				
	Contribue à l'usage des outils numériques par les élèves pour leurs apprentissages				
	S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				
CC14	Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique				
	Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités				

NE = non évalué ; Ins : Insuffisant ; AC : A consolider ; Suf : Suffisant

Evaluation globale des compétences

A consolider	<input type="checkbox"/>
Satisfaisant	<input type="checkbox"/>

Préconisations relatives aux besoins de formation en lien avec les missions exercées :

Préconisations relatives à un projet de préparation aux concours d'accès à la titularisation :

Appréciation littéraire de l'évaluateur

Nom et qualité de l'inspecteur :

Emargement :

Vu et pris connaissance, l'intéressé :

Emargement :

Date :

Nom et prénom :

Discipline :

Etablissement :

Document annexé au rapport d'inspection en date du :

		NE*	Ins	AC	Suf
CC10	Coopérer au sein d'une équipe				
	Inscrit son action dans un cadre collectif				
	Participe à la définition des objectifs et à leur évaluation				
P1	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
	Connaissance de la discipline. Maîtrise des objectifs et des contenus				
	Contribution à la mise en place de projets pluridisciplinaires				
CC7	Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement				
	Utilise un langage clair et adapté au public				
P2	Intègre l'objectif de maîtrise par les élèves (oral et écrit)				
	Utilise le vocabulaire technique approprié				
CC3	Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'apprentissage prenant en compte la diversité				
	Sait préparer les séquences de classe				
CC4	Définit des programmations et des progressions				
	Sélectionne des approches didactiques appropriées				
P3	Différencie son enseignement en fonction des besoins				
P4	Organiser et assurer un mode de fonctionnement favorisant l'apprentissage et la socialisation				
	Installe avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance				
	Maintient un climat propice aux apprentissages				
	Développe des activités efficaces et pertinentes				
	Rend explicite les objectifs visés				
	Favorise la participation et l'implication des élèves				
	Instaure un cadre de travail et des règles				
P5	Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves				
	Repère les difficultés des élèves				
	Utilise des outils permettant de mesurer les progrès et le degré d'acquisition des savoirs et des compétences				
	Analyse les erreurs et développe des situations de remédiation				
CC9	Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice du métier				
	Exploite les outils, les ressources et les usages numériques				
	Développe des apprentissages collaboratifs				
	Utilise efficacement les technologies numériques pour échanger et se former				

NE = non évalué ; Ins : Insuffisant ; AC : A consolider ; Suf : Suffisant

Evaluation globale des compétences

A consolider

Satisfaisant

Préconisations relatives aux besoins de formation en lien avec les missions exercées :

Préconisations relatives à un projet de préparation aux concours d'accès à la titularisation :

Appréciation littérale de l'évaluateur

Nom et qualité de l'inspecteur :

Emargement :

Vu et pris connaissance, l'intéressé :

Emargement :

Date :

Nom et prénom : _____
 Discipline : _____
 Etablissement : _____

NE⁹ Ins AC Suf

		NE ⁹	Ins	AC	Suf
Coopérer au sein de la communauté éducative et de son environnement					
CC7	Inscrit son action dans un cadre collectif				
CC10					
D4	Connaît et participe à sa mesure aux actions culturelles et éducatives mises en place par l'établissement				
	Connaît et contribue à sa mesure à la mise en œuvre de la politique d'ouverture de l'établissement sur son environnement				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les partenaires de l'Etablissement					
D1 D2	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative				
D3					
CC11	Prend en compte les caractéristiques de l'Etablissement, ses publics, son environnement et identifie les rôles de tous les acteurs				
CC12	Prend en compte les caractéristiques de l'établissement, ses publics, son environnement, et identifie le rôle de tous les acteurs.				
CC13	Coordonne ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages					
P4	Installe avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.				
	Maintient un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.				
	Encadre les élèves, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptes et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques					
CC01	Evite toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative				
CC02	Apporte sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales (éducation à la santé, à la citoyenneté, au développement durable, artistique et culturel).				
CC06	Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations				
	Respecte et fait respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.				
Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice du métier					
CC9	Utilise les outils numériques mis en place dans l'Etablissement				
	Contribue à l'usage des outils numériques par les élèves pour leur apprentissage				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel					
CC14	Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique				
	Identifie ses besoins de formation et met en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.				

NE = non évalué ; Ins : Insuffisant ; AC : A consolider ; Suf : Suffisant

Evaluation globale des compétences

A consolider
 Satisfaisant

Préconisations relatives aux besoins de formation en lien avec les missions exercées

Appréciation littérale de l'évaluateur

Nom et qualité de l'évaluateur

Emargement :

Vu et pris connaissance, l'intéressé :

Emargement :

Date :

**PROFIL DES COMPETENCES - ENSEIGNANT CONTRACTUEL MAÎTRE
DÉLÉGUÉ**

Annexe 2



Nom et prénom : _____
 Discipline : _____
 Etablissement : _____

NE⁹ Ins AC Suf

		NE ⁹	Ins	AC	Suf
Coopérer au sein d'une équipe					
CC10	Inscrit son action dans un cadre collectif.				
	Participe à la définition des objectifs et à leur évaluation.				
	Participe à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs.				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement					
CC11	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative				
CC12	Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre du projet d'établissement				
CC13	Prend en compte les caractéristiques de l'établissement, ses publics, son environnement, et identifie le rôle de tous les acteurs.				
	Coordonne ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages					
P4	Installe avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.				
	Maintient un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.				
	Encadre les élèves, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation				
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques					
CC01	Transmet et fait partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité ...				
	Connait les grands principes (lois) qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'établissement, les droits et obligations et statuts des professeurs				
	Accorde à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.				
CC02	Évite toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.				
CC06	Apporte sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales (éducation à la santé, à la citoyenneté, au développement durable, artistique et culturel).				
	Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations				
	Contribue à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination.				
	Contribue à identifier tout signe de comportement à risque et contribue à sa résolution.				
	Respecte et fait respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.				
Respecte la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles					
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation					
CC05	Participe à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.				
	Participe aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.)				
	Participe à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques permettant aux élèves de construire leur projet.				
S'engage dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel					
CC14	S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				
	Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique				
Identifie ses besoins de formation et met en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.					

NE = non évalué ; Ins : Insuffisant ; AC : A consolider ; Suf : Suffisant

Evaluation globale des compétences

A consolider
 Satisfaisant

Préconisations relatives aux besoins de formation en lien avec les missions exercées

Appréciation littérale de l'évaluateur

Nom et qualité de l'évaluateur

Emargement :

Vu et pris connaissance, l'intéressé :

Emargement :

Date :